



## Quel recours après factures de travaux imposés par le propriétaire

Par **Sylvie M.**, le **04/11/2013** à **19:48**

Bonsoir,

Ma fille a quitté son logement le 30/09/2013 en présence d'un huissier et du propriétaire. Ce dernier lui a envoyé le 31/10/2013 le PV de constat. Je précise que l'EDL d'entrée a été effectué à l'amiable.

Ce PV fait-il office d'état des lieux de sortie étant donné qu'il n'est pas signé des 2 parties? Le propriétaire a joint avec ce constat une lettre mentionnant des frais de remise en état avec factures (pour un montant exorbitant de 886 €, la caution s'élevant à 550 €). Ma fille s'est retrouvée devant le fait accompli, ne sachant pas d'une part, ce qui allait être précisé dans le constat et d'autre part, à régler des travaux alors que certains d'entre eux (70% env) auraient pu être aisément réalisés par ses soins.

Aucune proposition n'a été faite en ce sens.

Quel recours SVP peut-elle avoir ?